

Regard rétrospectif sur les résultats du Projet

Comme on peut le voir dans le tableau à droite, quatre résultats ont été planifiés pour le Projet, et les activités ont été réalisées pour atteindre ces résultats.

Pour ce qui concerne le résultat 1 (formations de vulgarisation), les formations ont été réalisées durant cinq années depuis 2016, et ont débouché sur l'élaboration d'un manuel de vulgarisation de la production de sésame.

Dans le cadre du résultat 2 (sélection de nouvelles variétés de sésame), il a été procédé à des essais de culture de diverses variétés, à l'issue desquels trois nouvelles variétés ont été sélectionnées en 2018. Ces trois variétés ont été par la suite officiellement certifiées au Burkina Faso. Un manuel de production de semences de sésame a également été élaboré et validé, puis présentement transféré au MAAHM.

Les formations de producteurs semenciers de sésame qui font l'objet du résultat 3 ont été menées simultanément avec les formations de vulgarisation du résultat 1. Le suivi et les enquêtes ont montré que le nombre de producteurs semenciers et les superficies consacrées à la production de semences ont augmenté.

Dans le cadre du résultat 4, il a notamment été procédé à une formation des acteurs concernés invités pour cela au Japon (2016), à l'aménagement d'un Cahier des Charges (cahier des charges des exportations de sésame) (2017), à l'organisation, conjointe avec d'autres bailleurs, d'une plateforme du sésame au Burkina Faso pour les acteurs étatiques et les exportateurs (2016-2018), et à un séminaire sur le marketing destiné aux intermédiaires du sésame (courtiers, acheteurs sur les lieux de production, etc.). Dans le cadre de la plateforme de 2018, une taxe à l'exportation du sésame (10 FCFA/kg) et un prix minimum d'achat (600 FCFA pour le sésame blanc) ont été instaurés. De plus, des études et des tests sur les résidus de pesticides (2016-2018), un état des lieux du traitement post-récolte du sésame, la création de tamis améliorés, ainsi que des tests de séchage du sésame ont été réalisés (2017-2020), tous ces résultats étant pris en compte dans le contenu des formations de vulgarisation et du séminaire sur le marketing, et partagés avec la partie Burkinabè. En revanche, il n'y a pas encore d'entreprises ou d'organisations traitant directement avec les entreprises japonaises, et il semble bien que la mise en place de systèmes et de cadres ainsi que le renforcement du dispositif organisationnel d'exportation constituent dorénavant des défis à relever.

Tableau 2 : État de réalisation des résultats

Résultats attendus	État de réalisation
Résultat 1 : des techniques et des connaissances appropriées (en matière de culture du sésame) sont développées et vulgarisées.	<ul style="list-style-type: none"> Développement de techniques et de connaissances appropriées Mise en œuvre de formations de vulgarisation pendant 5 ans (vulgarisation auprès d'un plus grand nombre de producteurs que prévu au départ, et également taux élevé d'application des techniques par les producteurs) Manuel de vulgarisation de la production de sésame
Résultat 2 : de nouvelles variétés de sésame sont sélectionnées.	<ul style="list-style-type: none"> Sélection de trois nouvelles variétés Manuel de production de semences de sésame
Résultat 3 : le nombre de producteurs de semences certifiés et (le volume de) la production de semences certifiées s'accroissent.	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de formations en production de semences de sésame (dispensées à un plus grand nombre de producteurs que prévu au départ) Augmentation du nombre de producteurs de semences de sésame Augmentation des superficies emblavées pour la production de semences de sésame
Résultat 4 : les capacités en matière de marketing des acteurs de la filière sésame sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> Cahier des charges d'exportation du sésame Tenue des réunions de la Plateforme du sésame et du séminaire sur le marketing Études et tests en matière de résidus de pesticides Amélioration des techniques de traitement post-récolte du sésame

Projet de renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso (PRPS-BF)

Bureau du Projet
03 BP 7123 Ouagadougou 03, Burkina Faso
Tel: +226-67-37-59-80
Email: projetsesame@yahoo.fr
<http://www.jica.go.jp/project/burkinafaso/005/index.html>

Projet de Renforcement de la Production du Sésame au Burkina Faso PRPS-BF

Bulletin d'information



Le Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation (MAAHM)

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale



Table des matières

Prolongation de la période du Projet et mise en œuvre des activités à distance dans le contexte du fléau de la COVID	1
Formations dispensées aux producteurs noyaux	2
Validation du manuel de vulgarisation de la production de sésame	3
Suivi et collecte de données (Augmentation de revenu des producteurs)	3
Regard rétrospectif sur les résultats du Projet	4

Prolongation de la période du Projet et mise en œuvre des activités à distance dans le contexte du fléau de la COVID

Le Projet devait initialement se terminer en août 2019, et une étude d'évaluation en fin de projet a été réalisée durant le premier semestre 2019. Cependant, dans le cadre de cette étude, il a été recommandé de prolonger la période du projet, et, à l'issue de discussions répétées qui ont eu lieu ensuite entre la JICA et le MAAHM, il a été décidé de prolonger la période du projet jusqu'en janvier 2021 (puis, sous l'effet de la COVID-19, jusqu'en juillet 2021). Durant cette période de prolongation, les activités se sont concentrées sur la vulgarisation (formations) auprès des producteurs et sur la production de semences, les activités dans le domaine du marketing et dans celui du développement de nouvelles variétés ayant pris fin en août 2019.

De plus, il est clairement ressorti de l'Étude que beaucoup d'acteurs appréciaient de façon très positive l'approche de « producteur à producteur » adoptée par le Projet. Cette approche consiste à sélectionner des producteurs noyaux et à les former, ces producteurs noyaux formant ensuite les autres producteurs. Cette méthode étant d'un coût moins élevé que la méthode classique consistant à former tous les producteurs, le MAAHM manifeste la volonté d'y recourir également pour d'autres productions que le sésame en matière de technique de vulgarisation.

Dans un tel contexte, les activités du Projet étaient mises en œuvre dans l'idée que l'année 2020 serait la dernière année du Projet, mais, sous l'effet de la COVID-19, à partir de mars, il est devenu impossible d'envoyer des experts japonais dans le pays (l'envoi d'experts a finalement repris en avril 2021). Au Burkina Faso également, en raison de la propagation du COVID-19, des mesures strictes ont été prises à partir du mois de mars, en termes notamment de fermeture des frontières, de couvre-feu et de suspension des transports publics. Ces mesures ayant heureusement été levées en mai, les activités du Projet ont pu se poursuivre dans des conditions normales à partir de juin, et les formations des producteurs noyaux réalisées tout au long de l'année ont pu également être menées à bien. Les activités ont été gérées à distance depuis le Japon par les experts japonais en concertation, par courrier électronique et par téléphone, avec les assistants techniques du Projet et les homologues du MAAHM. Entre autres raisons parce que dès le départ, dans l'objectif d'achever le transfert de technologie à la fin du Projet, une transition avait été opérée pour remplacer les Japonais par les Burkinabè en tant qu'acteurs principaux de la mise en œuvre des activités, l'année 2020 étant considérée comme marquant l'aboutissement de cette transition, les activités ont pu être réalisées dans de bonnes conditions sous la conduite des homologues, malgré l'absence sur le terrain des experts japonais. Les formations sont traitées en détail à la page suivante.

Dans ce dernier bulletin d'information, il est fait état des principales activités de la période de prolongation du Projet, et un regard rétrospectif est également porté sur les acquis du Projet dans son ensemble.

Formations dispensées aux producteurs noyaux

Les formations destinées aux producteurs noyaux ont été organisées chaque année depuis 2016 dans les régions des Hauts-Bassins (HB) et de la Boucle du Mouhoun (BM). Le Projet a adopté pour ce faire l'approche « de producteur à producteur » : le Projet dispense une formation à des producteurs représentant leur OP auprès de chaque village (les producteurs noyaux), puis ces producteurs noyaux retournent dans leurs villages respectifs et dispensent à leur tour des formations aux producteurs de leur entourage (Figure 1). Le tableau 1 récapitule le nombre de personnes ayant été formées chaque année depuis 2016.

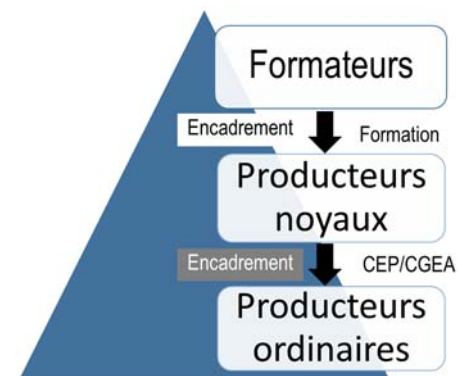


Figure 1 : l'approche « de producteur à producteur »

Le contenu et le calendrier des formations ont été ainsi finalisés à l'issue de l'expérience chaque année : formation théorique en production de semences (cours en salle) à la dernière décade de janvier, formation théorique de facilitateurs du CEP et CGEA (cours en salle) de la dernière décade d'avril à la première décade de mai, sessions pratiques (6 sessions) dans des champs de sésame réels durant la période de culture entre juillet et octobre, puis une session de synthèse (cours en salle) en novembre (en 2020, à cause de la COVID-19, la formation théorique de facilitateurs du CEP et CGEA a été reportée au mois de juin, tandis qu'en raison de l'élection présidentielle, la session de synthèse a été reportée au mois de décembre).

Tableau 1 : Nombre de producteurs formés par le PRPS-BF

Année	Producteurs noyaux (Selectionnés)	Producteurs noyaux (ayant accomplis toutes les sessions de formateurs)	Producteurs ordinaires
2016	60 (30 groupes)	56 (28 groupes)	550
2017	66 (33 groupes)	65 (33 groupes)	552
2018	72 (36 groupes)	70 (35 groupes)	603
2019	72 (36 groupes)	68 (34 groupes)	777
2020	72 (36 groupes)	68 (34 groupes)	774
Total	342 (171 groupes)	324 (164 groupes)	3256

Le rôle d'acteurs principaux de la planification et de la mise en œuvre des formations a été peu à peu transféré des experts japonais aux homologues du MAAHM. En 2019, à cause de la dégradation des conditions sécuritaires, les déplacements dans les régions des experts japonais ont été suspendus, en plus, à partir de mars 2020, il leur est devenu impossible de se rendre au Burkina Faso, mais comme ce rôle d'acteur principal avait été progressivement transféré à la partie Burkinabè, les activités de formation ont pu être réalisées sans aucun problème. Le fait que ces formations aient pu être réalisées sans la présence sur le terrain des experts japonais, même si elles ont bénéficié du soutien sur le terrain des assistants techniques employés du Projet, a constitué, dans une perspective de durabilité de l'après-projet, une expérience à la fois inattendue et formidable.



Photos 1 : Images des formations destinées aux producteurs noyaux

Validation du manuel de vulgarisation de la production de sésame



Photos 2 : Réunion de validation du manuel et manuels imprimés.

Le Projet a constamment mis en œuvre, en matière de vulgarisation de la production de sésame, l'approche « de producteur à producteur » au moyen des producteurs noyaux. À la suite de cela, l'expérience accumulée durant cinq années d'expérience a été synthétisée sous la forme d'un manuel, afin que la partie Burkinabè puisse aisément mettre en pratique cette méthode de vulgarisation à elle seule, sans le soutien de la JICA, même après la fin du Projet.

Le travail de compilation de ce manuel a commencé en 2019, a été suspendu pour un temps à cause de la COVID-19, mais a repris à partir de janvier 2021. Autour du Point focal de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du MAAHM, qui est l'homologue du Projet, les points focaux et les formateurs de la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (DGPER) et des deux régions cibles du Projet

ont tenu des ateliers mensuels de janvier à avril pour réaliser ce travail de compilation. Le manuel ayant été soumis fin avril à une relecture finale, puis imprimé en mai, la distribution aux structures concernées a commencé.

Suivi et collecte de données (Augmentation de revenu des producteurs)

Parallèlement aux activités de formation de vulgarisation, les activités de suivi ont constitué également l'une des principales activités de l'année 2020. Comme indiqué à la page précédente, les formations directement réalisées par le Projet sont dispensées aux producteurs noyaux qui sont les représentants des différents villages ou groupes. Ces producteurs noyaux retournent ensuite dans leurs villages/groupes respectifs et procèdent à la vulgarisation locale des techniques de culture du sésame et de gestion locale en organisant des CEP (champs écoles des producteurs) /CGEA (conseil de gestion aux exploitations agricoles) destinés aux producteurs de leur entourage. Il est procédé à un suivi pour constater si ces CEP et CGEA sont mis en œuvre de la façon requise et si les producteurs noyaux sont capables de réaliser la production de semences.

En combinaison avec ces activités de suivi, il est également procédé à des entretiens et des enquêtes auprès des producteurs pour mesurer le niveau d'atteinte des objectifs du Projet (notamment si les revenus des producteurs ont augmenté, si les rendements du sésame ont été améliorés et si la superficie et le volume de production de semences de sésame ont augmenté etc.). Les résultats définitifs sont en cours de synthèse dans la perspective de la fin du Projet, mais, d'ores et déjà, 92,9 % des producteurs noyaux ont déclaré que leurs revenus avaient augmenté, certains se réjouissant notamment de ce que cette amélioration leur ait permis de « construire une maison », d'« acheter une moto » ou de « refaire le toit de la maison ».



Photos 3 : Producteurs noyaux qui ont construit une maison et acheté une moto.



Photos 4 : Images des enquêtes de suivi et collect de données